



ceaac

APPEL À CANDIDATURES RÉSIDENCE À STUTTGART

OBJET

Dans le cadre du programme de résidences d'artistes mis en place par le Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines, un séjour à Stuttgart est à pourvoir prochainement.

Organisée en partenariat avec la DRAC Alsace, le Ministère de la Culture du Land du Bade-Wurtemberg, l'Institut français de Stuttgart et Kunststiftung Baden-Württemberg, cette résidence se déroulera en 2017, pour une durée de trois mois.

Période de résidence : octobre à décembre 2017

POUR CETTE RÉSIDENCE, LES CONDITIONS SUIVANTES SONT D'APPLICATION

- Avoir étudié, être né et/ou travailler en Alsace
- Avoir plus de 25 ans
- Avoir terminé ses études et développer une pratique artistique professionnelle et personnelle
- Être assujetti ou affilié à la Maison des Artistes (MDA) ou Agessa
- Séjourner pendant trois mois consécutifs dans le pays d'accueil
- Se libérer de ses obligations professionnelles pendant la durée du séjour

L'ARTISTE SÉLECTIONNÉ DISPOSERA DE

- Bourse de séjour, de matériel et de déplacement (4500€) sur présentation d'une note de droits d'auteur dont sera déduit le précompte des cotisations sociales de 9,20% sauf en cas de présentation d'une attestation à validité annuelle de dispense de précompte remise par l'Agessa ou MDA
- Exposition personnelle
- Atelier et logement

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Un CV et une lettre de motivation (en français et en anglais)
- Un texte de présentation générale du travail
- Une note d'intention sur le projet artistique envisagé (en français et en anglais)
- Des éléments visuels imprimés (sur format A3 maximum) ainsi que sur format numérique et éventuellement des éléments sonores ou audiovisuels sur CD ou DVD
- Des éléments écrits : biographie, catalogues et extraits de presse

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES : 10 septembre 2016

(cachet de la poste non pris en compte)

Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines

Elodie Gallina, Chargée des projets internationaux

7, rue de l'Abreuvoir - 67000 Strasbourg

À NOTER :

Aucun dossier reçu ultérieurement ne sera examiné.

Les dossiers envoyés par email et les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Les sélections auront lieu courant de l'automne 2016, les artistes non retenus seront avertis par courrier.

Seuls les dossiers accompagnés d'une enveloppe de réexpédition suffisamment affranchie seront retournés.